

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 07 novembre 2022

**Des aides à la végétalisation pour
les bailleurs sociaux de l'Eurométropole de Strasbourg**

L'Eurométropole de Strasbourg, engagée pour mieux résister aux dérèglements climatiques et préserver le vivant, vient d'adopter le vendredi 4 novembre 2022, par ses élus-es réunis-es en conseil eurométropolitain à l'unanimité, une délibération portant sur le lancement d'une nouvelle aide destinée aux bailleurs sociaux ayant un patrimoine sur le territoire de la collectivité.

Ce dispositif, co-construit avec l'Agence du Climat, permettra de subventionner, à hauteur de 80%, le montant total de l'investissement des bailleurs. Ces derniers, qui pourront disposer d'une subvention par an, devront proposer des projets qui incluent une part significative d'essences locales et de plants labellisés « végétal local » et seront encouragés à inclure des arbres fruitiers et à impliquer les habitants par des chantiers participatifs de plantation.

« Cette nouvelle aide de l'Eurométropole de Strasbourg envers les bailleurs sociaux, permettra non seulement de limiter les îlots de chaleur urbains mais aussi d'apporter une réelle amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants-es de notre collectivité. » souligne Suzanne Brolly, vice-présidente en charge de l'habitat.

« Cette incitation à la végétalisation, inscrite dans l'axe 1 du Plan Climat 2030, renforcera la place du végétal dans la ville ainsi que la trame verte métropolitaine et participera à l'amélioration de la biodiversité dans les zones d'habitation. » complète Michèle Leckler, conseillère déléguée en charge de la végétalisation.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux qui adhèrent à cette aide devront également être signataires de la Charte « Tous unis pour plus de biodiversité » et pourront dans ce cadre disposer de conseils gratuits pour l'entretien et la gestion de leurs sites.